

Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
9701.90.10	Collages originaux et plaques décoratives analogues faits par des artistes	En fr.	A
	Note : Le taux du Tarif général applicable aux marchandises du présent numéro tarifaire est le taux du Tarif de la nation la plus favorisée.		
9701.90.90	Autres	7%	A
9702.00.00	Gravures, estampes et lithographies originales.	En fr.	A
	Note : Le taux du Tarif général applicable aux marchandises du présent numéro tarifaire est le taux du Tarif de la nation la plus favorisée.		
9703.00.00	Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières.	En fr.	A
	Note : Le taux du Tarif général applicable aux marchandises du présent numéro tarifaire est le taux du Tarif de la nation la plus favorisée.		
9704.00.00	Timbres-poste, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés, autres que les articles du no 49.07.	En fr.	A
	Note : Le taux du Tarif général applicable aux marchandises du présent numéro tarifaire est le taux du Tarif de la nation la plus favorisée.		
9705.00.00	Collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique.	En fr.	A
	Note : Le taux du Tarif général applicable aux marchandises du présent numéro tarifaire est le taux du Tarif de la nation la plus favorisée.		
9706.00.00	Objets d'antiquité ayant plus de 100 ans d'âge.	En fr.	A
	Note : Le taux du Tarif général applicable aux marchandises du présent numéro tarifaire est le taux du Tarif de la nation la plus favorisée.		